



Les nouvelles du front juridique.

Nous avons enfin signé le protocole d'accord qui reconduit le bail jusqu'en juin 2018. C'est donc la fin d'un long et coûteux conflit avec la propriétaire, et un soulagement ; c'est une victoire politique, puisque nous avons fixé nous-mêmes la date de notre départ. C'est loin d'être une victoire économique, même si nous avons obtenu quelques concessions financières, via la médiation ordonnée par la justice : le loyer est fixé à 3200 € mensuels en 2016 pour s'élever jusqu'à 3300 en 2018. Mais ce prix ne comprend évidemment pas les frais annexes (électricité, chauffage, etc.).

L'aventure reste donc difficile. En développant nos propres activités de compagnie (TAB), tant à la Vieille Grille qu'à l'extérieur, celle de notre maison d'Éditions l'Attrape-Science, et la programmation des spectacles, concerts et conférences accueillies, nous faisons le pari de tenir jusqu'à nos 18 ans !

Nous fêterons cette victoire en demi-teinte au printemps, ce sera une fête de soutien bien sûr (n'oublions pas les frais de justice), mais plus positive : entrée avec libre participation « au chapeau », mais au moins aurons-nous le bonheur de partager la recette avec les amis artistes qui nous ont apporté un soutien sans faille et gratuit... en rappelant qu'un partage des recettes dans une salle de 50 places ne va pas chercher loin !

Nous proposons, plus que jamais, une formule d'abonnement que vous trouverez dans le programme.

Anne Quesemand et Laurent Berman
16 février 2016